



# AES CHEZ LES MÉDECINS LIBÉRAUX

## Enquête CABIPIC

C. Ciotti, GERES

21<sup>ème</sup> Journée annuelle du GERES, 9 décembre 2011

## CONTEXTE

- Enquête menée auprès de médecins libéraux (généralistes et spécialistes) de la région Paris-Nord, en 2010-2011, par autoquestionnaire
- Objectif : évaluer les pratiques des médecins libéraux dans la gestion des risques professionnels
  - AES
  - couverture vaccinale
  - circuit d'élimination des DASRI

## DONNÉES GÉNÉRALES

- 147 médecins participants :
  - 69 médecins généralistes
  - 78 médecins spécialistes
  
- 33,3% des médecins ont déjà été victimes d'un AES (49/147)
  
- 8,2% ont été victimes d'un AES dans l'année écoulée (12/147)

## DESCRIPTION DES AES SURVENUS DANS L'ANNÉE ÉCOULÉE (N=12)

- Nature des AES : 11 piqûres, 1 coupure
  
- Circonstances de survenu de l'AES :
  - Piqûres :
    - Au décours d'un vaccin : 2
    - Piqûre sans précision : 2
    - Autres piqûres (mésothérapie, infiltration, arthroscopie, bloc opératoire) : 4
    - En fermant le couvercle d'un collecteur : 1
  - Coupure : excision d'un kyste sébacé : 1

## MESURES PRISES APRÈS L'AES [1]

- Mesures prises immédiatement après l'AES
  - Lavage + antiseptie : 10
  - Antiseptie seule : 2
- Déclaration de l'AES : 1 médecin seulement
- ↪ Raisons de non déclaration des autres médecins :
  - Pas d'assurance/de déclaration d'accident du travail pour les médecins libéraux : 3
  - Sérologies demandées aux patients négatives : 2
  - N'y a pas pensé : 1
  - AES avec aiguille pleine : 1
  - *Non renseigné* : 4

## MESURES PRISES APRÈS L'AES [2]

- Consultation dans les 48h :
  - 1 victime seulement (≠ de la victime qui a déclaré son AES)
  - prescription d'un traitement post-exposition (AES en fermant le collecteur)
- ↪ Raisons de non consultation :
  - Risque apprécié par soi-même : 4
  - Pas utile : 1
  - N'y a pas pensé : 1
  - *Non renseigné* : 5

## CONDUITE A TENIR EN CAS D'AES

- 8 médecins ont déclaré connaître la CAT en cas d'AES
  - ↪ 2 d'entre eux n'ont pas appliqué les bonnes mesures immédiates après leur AES (antisepsie seule)
- 5 médecins ont déclaré avoir une procédure écrite décrivant la CAT en cas d'AES (1 affichée)
  - ↪ 1 d'entre eux déclare ne pas connaître la CAT en cas d'AES

## AUTRES QUESTIONS

- 2 médecins ont souscrit à l'assurance volontaire Accident du travail - Maladie professionnelle auprès de la CPAM
- 7 médecins jugent les informations sur les règles d'hygiène en cas d'exposition aux liquides biologiques insuffisantes et inaccessibles
- 9 médecins sont favorables à la mise en place d'une médecine préventive pour les médecins libéraux

## DISCUSSION – CONCLUSION [1]

- Surveillance RAISIN 2008 :
  - 16 282 AES déclarés dans les établissements (N=709) publics (48,5%) et privés (33,9%)
  - 16,5% des AES chez le personnel médical
  - 6,8% des AES chez les médecins\*
- Dans notre étude : 8,2% de médecins libéraux victimes d'AES

↳ Même ordre de grandeur

\* *Praticiens titulaires, praticiens attachés, assistants généralistes ou spécialistes.*

9

## DISCUSSION – CONCLUSION [2]

- Des AES aussi chez les médecins libéraux
  - Pas ou très peu de déclaration du fait de la complexité et de la méconnaissance des démarches
- ↳ Création d'une médecine préventive pour les médecins libéraux ?

10